Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20221121-BUR-AG-22-114-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 21 Novembre 2022.

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association O.D.A.S (Organisation de Divers Animations et Spectacles) – Marché de Noël de Furiani 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Leslie PELLEGRI, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Pierre SAVELLI, Serge LINALE.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 21 Novembre 2022

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association O.D.A.S (Organisation de Divers Animations et Spectacles) – Marché de Noël de Furiani 2022

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Association O.D.A.S (Organisation de Divers Animations et Spectacles) ;

Vu les statuts de l'Association en date de septembre 2008 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 17 000 euros à l'Association O.D.A.S (Organisation de Divers Animations et Spectacles), sise LIEU DIT LINARI, 20290 Lucciana, pour l'organisation d'un Marché de Noël sur la Commune de Furiani, qui se déroulera du 2 Décembre 2022 au 2 Janvier 2023 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28 NOV. 2022
et publication ou notification
du 28 NOV. 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MEGHDOUT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr